

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 30 juin 2017 faisant ressortir un total de 8 750 233 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 373 255 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 8 707 391 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 11 327 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 juin 2017, le montant de cette charge s'élève à 5 617 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, le 27 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		6 196 427	6 674 356	6 463 161
Obligations et valeurs assimilées		118 708	166 094	147 277
Titres OPCVM		338 545	237 113	341 926
	3.1	6 653 680	7 077 563	6 952 364
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	497 288	493 274	496 396
Disponibilités	3.3	1 568 654	1 682 263	1 471 241
		2 065 942	2 175 537	1 967 637
<u>Créances d'exploitations</u>	3.4	30 610	48 943	-
<u>Autres actifs</u>		-	-	-
TOTAL ACTIF		8 750 233	9 302 043	8 920 001
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.5	30 696	34 409	34 116
Autres créditeurs divers	3.6	12 146	6 890	5 526
TOTAL PASSIF		42 842	41 299	39 642
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.7	8 628 277	9 154 517	8 738 948
Sommes distribuables	3.8	79 114	106 227	141 411
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	2
Sommes distribuables de l'exercice en cours		79 114	106 227	141 409
ACTIF NET		8 707 391	9 260 744	8 880 359
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 750 233	9 302 043	8 920 001

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2017 AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres		121 608	123 238	146 778	149 005	241 256
Dividendes	4.1	120 105	120 105	144 718	144 718	233 161
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 503	3 133	2 060	4 287	8 095
Revenus des placements monétaires	4.3	17 877	35 279	19 159	40 138	73 335
Total des revenus des placements		139 485	158 517	165 937	189 143	314 591
Charges de gestion des placements	4.4	<30 478>	<60 903>	<32 943>	<66 260>	<131 306>
Revenu net des placements		109 007	97 614	132 994	122 883	183 285
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	4.5	<8 974>	<18 518>	<10 180>	<17 014>	<32 265>
Résultat d'exploitation		100 033	79 096	122 814	105 869	151 020
Régularisation du résultat d'exploitation		16	18	143	358	<9 611>
Sommes distribuables de la période		100 049	79 114	122 957	106 227	141 409
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<16>	<18>	<143>	<358>	9 611
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		247 249	<158 705>	121 480	325 021	438 638
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		54 129	102 224	48 443	<72 019>	<24 106>
Frais de négociation de titres		<28 156>	<31 535>	<8 526>	<15 863>	<25 371>
Résultat net de la période		373 255	<8 920>	284 211	343 008	540 181

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2017 AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	373 255	<8 920>	284 211	343 008	540 181
Résultat d'exploitation	100 033	79 096	122 814	105 869	151 020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	247 249	<158 705>	121 480	325 021	438 638
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 129	102 224	48 443	<72 019>	<24 106>
Frais de négociation de titres	<28 156>	<31 535>	<8 526>	<15 863>	<25 371>
Distributions de dividendes	<141 114>	<141 114>	<124 308>	<124 308>	<124 308>
Transactions sur le capital	<13 579>	<22 934>	<123 567>	<296 529>	<874 087>
Souscriptions	-	-	-	-	-
Capital	-	-	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
Rachats	<13 579>	<22 934>	<123 567>	<296 529>	<874 087>
Capital	<13 784>	<22 973>	<121 016>	<288 238>	<840 510>
Régularisation des sommes non distribuables	338	318	<1 164>	<4 790>	<20 109>
Régularisation des sommes distribuables	<133>	<279>	<1 387>	<3 501>	<13 468>
Droit de sortie	-	-	-	-	-
Variation de l'actif net	218 562	<172 968>	36 336	<77 829>	<458 214>
Actif net					
En début de période	8 488 829	8 880 359	9 224 408	9 338 573	9 338 573
En fin de période	8 707 391	8 707 391	9 260 744	9 260 744	8 880 359
Nombre d'actions					
En début de période	3 800	3 804	4 110	4 186	4 186
En fin de période	3 794	3 794	4 055	4 055	3 804
Valeur liquidative	2 295,042	2 295,042	2 283,784	2 283,784	2 334,479
Taux de rendement annualisé	17,65%	-0,20%	12,55%	7,53%	6,02%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 juin 2017.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuée.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuée est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	73 950	445 798	414 860	4,74%
AMEN BANK	7 750	172 742	178 545	2,04%
AMEN BANK DA 2017-1/25	7 250	6 449	6 815	0,08%
ASTREE	1 287	36 696	58 430	0,67%
BH	16 500	297 773	438 438	5,01%
BIAT	3 230	243 410	337 154	3,85%
BNA	20 510	197 002	186 723	2,13%
CARTHAGE CEMENT	46 948	116 048	114 459	1,31%
CELLCOM	26 603	208 668	81 751	0,93%
CEREALIS	11 013	53 699	45 825	0,52%
ESSOUKNA	81 010	394 786	308 000	3,52%
EURO-CYCLES	10 700	270 031	350 917	4,01%
GIF	46 500	94 608	67 890	0,78%
HEXABYTE	7 398	60 450	37 301	0,43%
ICF	1 296	41 079	28 123	0,32%
MAGASIN GENERAL	14 695	401 527	414 987	4,74%
MIP	75 240	122 814	91 793	1,05%
MONOPRIX	4 000	44 906	37 936	0,43%
OFFICEPLAST	34 898	62 258	91 921	1,05%
ONE TECH HOLDING	12 100	110 949	119 693	1,37%
SAH LILAS	16 300	171 169	247 059	2,82%
SAM	9 050	47 107	47 603	0,54%
SERVICOM	7 335	59 293	55 555	0,63%
SFBT	13 400	239 100	261 528	2,99%
SIAME	14 000	32 979	30 870	0,35%
SIMPAR	9 980	321 581	369 849	4,23%
SOMOCER	100 000	190 206	125 000	1,43%
SOPAT	80 000	87 826	80 000	0,91%
SOTIPAPIER	39 371	149 919	134 176	1,53%
STAR	271	45 331	34 417	0,39%
TELNET HOLDING	58 959	186 230	316 315	3,61%
TPR	19 000	54 985	58 235	0,67%
TUNINVEST-SICAR	9 934	96 498	84 340	0,96%
TUNIS RE	61 100	544 974	474 930	5,43%

TUNISIE LEASING	15 500	312 649	242 901	2,78%
UADH	11 350	39 981	36 819	0,42%
UNIMED	19 500	202 572	185 269	2,12%
Total actions et droits rattachés		6 164 093	6 196 427	70,81%

B- Titres OPCVM

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur</u>	<u>% actif</u>
			<u>Actuelle</u>	
MAXULA INVEST SICAV	958	100 075	99 274	1,13%
FCP SMART EQUITY 2	140	132 301	136 465	1,56%
MCP SAFE FUND	942	100 081	102 806	1,17%
Total Titres OPCVM		332 457	338 545	3,87%

C- Obligations et valeurs assimilées

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur</u>	<u>% actif</u>
			<u>Actuelle</u>	
STB 2008/2	2 000	102 450	104 233	1,19%
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	14 385	14 475	0,17%
Total Obligations et valeurs assimilés		116 835	118 708	1,36%
TOTAL		6 613 385	6 653 680	76,04%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

<u>Certificat de dépôt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
HANIBAL LEASE au 04/08/2017-50 J-7,25%	500 000	496 012	497 288	5,68%
Total HANIBAL LEASE	500 000	496 012	497 288	5,68%
Total certificats de dépôts	500 000	496 012	497 288	5,68%
Total placements monétaires	500 000	496 012	497 288	5,68%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	21 540	21 712
Compte à terme	-	500 000	500 000
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	6 032	4 864	6 972
Ventes de titres à encaisser	42 457	32 822	44 526
Amen Bank Pasteur	1 599 165	1 143 620	984 373
Liquidation émissions / rachats	-	-	< 4 731 >
Retenue à la source opérée/dépôt à vue et compte à terme	< 1 206 >	< 973 >	< 1 394 >
Achats de titres à régler	< 77 794 >	< 19 610 >	< 80 217 >
Total	<u><u>1 568 654</u></u>	<u><u>1 682 263</u></u>	<u><u>1 471 241</u></u>

3.4 Créance d'exploitation:

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 correspond aux produits à recevoir pour un montant de 30 610 DT.

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Dividende à recevoir	30 610	48 943	-
Total	<u><u>30 610</u></u>	<u><u>48 943</u></u>	<u><u>-</u></u>

3.5 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit:

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	8 702	9 443	9 345
Rémunération du distributeur exclusif à payer	20 305	22 032	21 805
Rémunération du dépositaire à payer	1 689	2 934	2 966
Total	<u><u>30 696</u></u>	<u><u>34 409</u></u>	<u><u>34 116</u></u>

3.6 Autres créiteurs divers:

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit:

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	5 617	-	-
Honoraires du commissaire aux comptes	4 769	4 749	2 751
TCL à payer	1 051	1 377	2 010
Redevance CMF	709	764	765
Total	<u>12 146</u>	<u>6 890</u>	<u>5 526</u>

3.7 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2017</u>
Capital au 1^{er} janvier 2017	
Montant	8 738 948
Nombre de titres	3 804
Nombre d'actionnaires	75
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-
Rachats effectués	
Montant	< 22 973 >
Nombre de titres	10
Nombre d'actionnaires sortants	2
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 31 535 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	< 158 705 >
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	102 224
Droit de sortie	-
Régularisations des sommes non distribuables	318
Capital au 30 juin 2017	
Montant	8 628 277
Nombre de titres	3 794
Nombre d'actionnaires	73

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	79 096	105 869	151 020
Régularisation du résultat d'exploitation	18	358	< 9 611 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	2
	<u>79 114</u>	<u>106 227</u>	<u>141 411</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividende :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Dividendes	120 105	120 105	144 718	144 718	233 161
	<u>120 105</u>	<u>120 105</u>	<u>144 718</u>	<u>144 718</u>	<u>233 161</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	1 503	3 133	2 060	4 287	8 095
	<u>1 503</u>	<u>3 133</u>	<u>2 060</u>	<u>4 287</u>	<u>8 095</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	6 231	12 746	9 679	25 598	42 814
Intérêts sur dépôt à vue	11 646	22 533	9 480	14 540	30 511
Autres revenus	-	-	-	-	10
	<u>17 877</u>	<u>35 279</u>	<u>19 159</u>	<u>40 138</u>	<u>73 335</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016 au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Rémunération du Gestionnaire	8 702	17 393	9 443	18 998	37 622
Rémunération du distributeur exclusif	20 305	40 584	22 033	44 328	87 784
Rémunération du dépositaire	1 471	2 926	1 467	2 934	5 900
	<u>30 478</u>	<u>60 903</u>	<u>32 943</u>	<u>66 260</u>	<u>131 306</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
TCL	1 514	3 527	4 552	6 637	11 755
Redevance CMF	2 146	4 277	2 299	4 657	9 222
Honoraires du commissaire aux comptes	2 405	4 642	3 185	5 466	10 809
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	2 824	5 617	-	-	-
Autres Frais	85	455	144	254	479
	<u>8 974</u>	<u>18 518</u>	<u>10 180</u>	<u>17 014</u>	<u>32 265</u>

5 - REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

6 – AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «STRATEGIE ACTIONS SICAV SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 11 327 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 juin 2017, le montant de cette charge s'élève à 5 617 DT.